

LES BEAUX-ARTS A LYON

(Suite) *

Morand rencontra une résistance encore plus puissante lorsqu'il émit le projet d'ouvrir à l'expansion lyonnaise les terrains des Brotteaux.

Cet architecte, élève de Soufflot, avait, en 1757, été nommé inspecteur général de la salle de spectacle, de ses dépendances et de son matériel, avec un traitement annuel de mille livres (1). Il s'était fait remarquer par les travaux de peinture, de dorure, de décorations, de machines, etc., exécutés de 1754 à 1756 dans l'intérieur du bel édifice de Soufflot. Aussi le Consulat reçut-il avec de grands éloges (2) les plans présentés en 1767 pour la création d'un quartier sur la rive gauche du Rhône et la construction d'un pont réunissant les deux rives. Mais les oppositions ne tardèrent pas à se produire, et, en 1771, le Consulat refusa de laisser construire le pont dont Morand avait eu l'autorisation par un arrêt du Conseil d'Etat (3). « Ce

* Voir les précédentes livraisons.

(1) BB, 324, 325. Quand on lui ôta cette charge, en 1768, par suite d'arrangement avec le directeur du théâtre, on autorisa Morand à établir sur la place de la Comédie, contre l'Hôtel-de-Ville, des boutiques en pierre de taille et à les louer. La destruction de ces boutiques est toute récente.

(2) BB, 335.

(3) BB, 339, 340. Les Archives possèdent sur ces démêlés les documents les plus complets et les plus curieux.